

Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 3 JUILLET 2017 PROCES-VERBAL

Le Conseil Communautaire s'est réuni le trois juillet deux mil dix-sept à vingt heures, à la Salle des Fêtes de Moutier-Malcard, selon convocation le 26/06/2017, sous la présidence de Sylvie MARTIN, Présidente.

M. Pierre GUYOT a été désigné secrétaire de séance

Présents :

ACCOLAS Pierre, BERTRAND Marie-France, BOUCHET Jean-François, CHAVANT Philippe, CORNETTE Nicolas, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUMONTET Simon, DUQUEROIX Sylvain, GIRY Eric, GUYOT Pierre, LABESSE Michel, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, MARTIN Sylvie, MOULIN Eveline, PETITJEAN Daniel, POIRIER Michel, REIX Benoît, ROUSSILLAT Florence, TROLONG Thierry.

Mme AUGER Nadine donne pouvoir à M. PETITJEAN Daniel - M. BUSSET Guy donne pouvoir à M. BOUCHET Jean-François - M. GUILLOT Laurent donne pouvoir à Mme ROUSSILLAT Florence - M. LANGLOIS Roger donne procuration à M. DUMONTET Simon

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du mardi 13 juin à Lourdoueix Saint Pierre

DELIBERATION N°2017-049 RYTHMES SCOLAIRES

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	21	25	19	18	1

Le conseil d'école de Moutier-Malcard réuni le 26 juin 2017 demande un changement de l'organisation de la semaine scolaire, conformément au nouveau décret du 8 juin sur les rythmes scolaires. Le texte permet par dérogation de revenir à l'état antérieur. Il autorise la semaine de 4 jours de classe avec un maximum de 6 heures de classe par jour.

Après une consultation des membres et un vote, le conseil d'école demande le retour à la semaine de 4 jours. La Présidente demande au Conseil Communautaire de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité des voix :

-DEMANDE par dérogation le retour à la semaine de quatre jours pour le groupe scolaire Marcel Richard à Moutier-Malcard en septembre 2017.

Conséquences de la semaine de 4 jours sur le service ALSH

Même si l'organisation des rythmes scolaires à Bonnat et Châtelus-Malvaleix reste sur 4 jours et demi, il est décidé qu'un accueil en centre de loisirs sera proposé aux enfants le mercredi matin dès 7h30 à partir du 6 septembre 2017.

DELIBERATION N°2017-050

COMPLEXE SPORTIF : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	21	25	25	25	0

Vu la délibération n°2016-094 et 2016-095 concernant respectivement les demandes de DETR pour l'extension du Complexe Sportif, la création d'un atelier technique,

Vu la délibération n°2016-101 du 5 décembre 2016 sur le choix de la maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°2017-048 du 13 juin 2017 relatif au lancement du marché de travaux et au plan de financement,

Il est nécessaire de modifier le plan de financement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

-ADOpte le plan de financement suivant :

DEPENSES (€HT)	
Travaux	536 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	55 000,00 €
SPS, CT, Etudes de sol	3 292,50 €
TOTAL	594 292,50 €

RECETTES	
DETR	242 500,00 €
Conseil départemental	35 800,00 €
Réserve parlementaire	10 000,00 €
Autofinancement	305 992,50 €
TOTAL	594 292,50 €

GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations)

Compétence à prendre au 1er janvier 2018.

Les 2 syndicats (SIRCA et SIVOM Boussac /Châtelus) ont été destinataires d'un projet de convention d'accompagnement par ETPB Vienne resté sans réponse. 3 scénarii ont été proposés, le scénario n°3 préconise un seul syndicat. Il semble être celui retenu par les deux syndicats existants, puisqu'il correspond au bassin hydrographique et au CTMA (Contrat Territorial des Milieux Aquatiques) en cours. Messieurs Bouchet, Giry et Jolly (élu à Nouziers) suivront le dossier, ainsi que tous ceux qui le souhaitent. Une réunion est organisée par ETPB Vienne le 21 juillet.

Compétences à prendre pour prétendre à la DGF bonifiée

Les EPCIs doivent exercer 9 compétences pour bénéficier de la DGF bonifiée. Il est possible d'exercer celle concernant la gestion en interne d'une MSAP créée par la commune de Bonnat; le conseil municipal sera interrogé à ce propos. Une étude va être menée sur la compétence assainissement, M. Petitjean sera le référent. Les conseillers ont voté pour prendre la compétence "aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage", hors cette compétence figure dans nos statuts en octobre 2016.

Passage à la FPU (fiscalité professionnelle unique)

Après rendez-vous à la DGFIP le 29 mai 2017, une 1ère étude est réalisée par ses services. Pour la CFE, il y aura la mise en place d'un taux moyen pondéré avec possibilité de lissage entre 2 et 12 ans. La délibération est à prendre avant le 31 décembre 2017 pour mise en application le 1er janvier 2018.

REGIME ACTUEL - FA

SI PASSAGE A LA FPU

Commune

CCPCM

Commune

CCPCM

TH	x	x	x	x	Taxes ménages
TFB	x	x	x	x	
TFNB	x	x	x	x	
CFE	x	x	0	x	Taxes Economiques
CVAE	x fraction	x fraction	0	x	
IFER	x	0	0	x	
TASCOM	x	0	0	x	
TAFNB	x	0	0	x	

Mise en place d'une CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui

revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

La CLECT se réunit dès lors qu'une ou plusieurs communes sont conduites à transférer une compétence ou lorsqu'une communauté souhaite restituer aux communes une compétence.

Composée au minimum d'un élu par commune. L'adoption d'un règlement intérieur lors de la création de la commission facilite le travail de la CLECT. Un rapport est rédigé puis remis aux communes.

DELIBERATION N°2017-051

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UNE ETUDE D'OPTIMISATION DES RESSOURCES FISCALES ET DOTATIONS

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	21	25	24	24	0

La Présidente propose au Conseil Communautaire de faire appel à un cabinet pour mener une étude afin d'optimiser les ressources fiscales et les dotations

	Communauté de communes	Communes
Analyse financière rétrospective 2014 - 2016	OUI	OUI
Analyse financière prospective 2018 - 2020	OUI	OUI

Analyse fiscale rétrospective 2014 - 2016	OUI	OUI
Analyse fiscale prospective 2018 - 2020	OUI	OUI
Analyse rétrospective et prospective des dotations et des prélèvements 2014- 2020	OUI	OUI
Etude d'opportunité d'un passage en fiscalité professionnelle unique (FPU) et information sur les conséquences	OUI	
Scénarios d'optimisation des dotations	OUI	OUI
Scénarios d'évolution de la fiscalité et simulations des effets des décisions fiscales sur les contribuables (exonérations, abattements, base minimum...)		OUI
TRANCHE CONDITIONNELLE 1		OUI
Assistance à la mise en œuvre de la FPU et et accompagnement de la CLETC sur l'évaluation des charges transférées		OUI
TRANCHE CONDITIONNELLE 2		OUI
Assistance à la mise en place d'un pacte financier et fiscal intercommunal		OUI
TRANCHE CONDITIONNELLE 3		OUI
Accompagnement pour la révision des bases fiscales		OUI

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire, à la majorité des voix :

-DECIDE de lancer l'étude décrite ci-dessus selon un cahier des charges précis

-AUTORISE la Présidente à faire le choix de la meilleure offre dans la limite de 20 000 €

DELIBERATION N°2017-052

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	21	25	25	25	0

Après présentation d'un dossier d'impayés de recettes ALSH pour l'été et la Toussaint 2015 et sur proposition de M. le Comptable public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- DECIDE d'admettre en non valeur la recette comme suit :

Budget Principal

Été et automne 2015	249,20 €
---------------------	----------

Plan de financement de la Prugne

Un plan de financement TTC a été présenté et voté. Les services de la Préfecture nous ont finalement informé qu'il était possible de récupérer la TVA sur cette opération. Le vote n'a donc pas fait l'objet d'une délibération.

DELIBERATION N°2017-053
ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR LA MICRO-CRECHE

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	21	25	25	25	0

Vu la délibération n°2016-074 concernant l'acquisition et la création d'un bâtiment pour la micro-crèche,

Il est nécessaire de rédiger un acte administratif pour l'achat à titre gracieux de la parcelle section AB n°365 et 366 sise sur la commune de Genouillac pour la création d'une micro-crèche.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

-AUTORISE la Présidente à recevoir l'acte en la forme administrative,

-AUTORISE le 1er Vice-Président, M. Philippe Chavant à signer au nom et pour le compte de la Communauté Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche ledit acte.

DELIBERATION N°2017-054
DESIGNATION DE MEMBRES AU COMITE UNIQUE DE CONCERTATION (CUC)

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	21	25	25	25	0

La Présidente expose au Conseil la nécessité de désigner 1 suppléant en remplacement de M.Roland CREPIAT pour le Comité Unique de Concertation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, modifie le tableau des membres comme suit :

titulaire	Marie-France BERTRAND	Roger LANGLOIS	Jean-François BOUCHET	Sylvie MARTIN	Philippe CHAVANT	Benoit REIX
suppléant	Eveline MOULIN	Nadine AUGER	Guy BUSSET	Nicolas CORNETTE	Daniel PETITJEAN	Alain HUBERT

* Un questionnaire sera adressé aux communes afin de préparer la contractualisation.

A Genouillac, le 17 juillet 2017
 Pierre GUYOT, secrétaire de séance